FICHE MÉMO

PROFESSIONNELS DE SANTE DU PARCOURS, VOUS ETES CONCERNES

Déficit en DPD

Dépistage obligatoire du déficit en DPD (enzyme dihydropyrimidine deshydrogénase) avant administration d'une chimiothérapie à base de fluoropyrimidines
capécitabine (XELODA® et génériques) et 5-Fluorouracile (5-FU)

Eviter certaines toxicités sévères chez les patients déficitaires en DPD, en leur proposant un **ajustement de la posologie initiale** des fluoropyrimidines, sans pour autant impacter l'efficacité du traitement, voire un traitement alternatif en cas de déficit complet.

PATIENTS CONCERNÉS

- Patients **avant 1ère dispensation** d'une chimiothérapie comportant une fluoropyrimidine
- Patients n'ayant pas pu bénéficier d'un dépistage pré thérapeutique, **en cas de toxicité sévère, avant réintroduction de la fluoropyrimidine**

MÉDICAMENTS CONCERNÉS

Spécialités pharmaceutiques contenant
- de la capécitabine (**XELODA®, CAPECITABINE génériques®**)
- du 5-FU (**FLUOROURACILE génériques®**)

- Lors de la **Réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) :** intégration de la recherche systématique du déficit en DPD par dosage de l'**uracilémie** demandée par le médecin prescripteur

- **Actualisation des protocoles de chimiothérapies :** intégrer la nécessité de réaliser le dosage de l'uracilémie (réalisé une seule fois)

- **Information du patient** de la mesure de l'uracilémie : prise de sang à réaliser rapidement afin que le clinicien obtienne rapidement les résultats au plus tard dans les 7 à 10 j

Acte inscrit à la liste des actes et prestations pris en charge par l'Assurance Maladie (code acte : 0500, cotation B120)

7 à 10 j entre demande de dosage et résultat

- **Respect des conditions** pré-analytiques et de la technique de dosages recommandées
  - Prélèvement sanguin : tube sans gel séparateur et avec anticoagulant
  - à conserver jusqu'à 1h30 à température ambiante et jusqu'à 4h à +4°C

- Mesure de l'uracilémie :

≥ 150 ng/ml : valeur évocatrice d'un **déficit complet en DPD**

- risque de toxicité très sévère aux fluoropyrimidines.
- ✓ **Contre-indication du traitement par fluoropyrimidines.**

≥ 16 ng/ml et <150 ng/ml : valeur évocatrice d'un déficit partiel en DPD

- augmentation du risque de toxicité sévère lorsque l'uracilémie augmente
- ✓ **Adaptation de la posologie initiale des fluoropyrimidines** en fonction du niveau d'uracilémie mesuré, du protocole de chimiothérapie envisagé et des critères physiopathologiques du patient.

- Inscription de la mention « ***Résultats uracilémie pris en compte*** » sur chaque prescription avec si possible la date de réalisation du dépistage

- **Vérification lors de la dispensation par le pharmacien** de médicaments contenant du 5-FU ou capécitabine de la réalisation de l'uracilémie et de la prise en compte du résultat par le prescripteur

- **Transmission de l'information :**
  - lors de transfert, à l'autre établissement
  - Lors de retour à domicile, au médecin traitant et au patient

- **Vérification lors de l'administration par l'infirmier** de la réalisation de l'uracilémie et de la prise en compte du résultat par le prescripteur

- **Déclaration de tout évènement indésirable sur le** portail national de signalement

Sources :
Note d'information du Ministère des Solidarités et de la Santé n° DGS/PP2/DGOS/PF2/PF4 du 19/03/2019
Recommandations HAS et INCa, décembre 2018 , Recherche de déficit en DPD en vue de prévenir certaines toxicités sévères survenant sous traitement comportant des fluoropyrimidines